

## // BÉNÉFICIAIRES

---

⇒ Associations.

## // CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

---

⇒ Actions en faveur des personnes âgées dans le cadre de la mise en œuvre du schéma gérontologique départemental.

## // MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

---

- ⇒ 76 €, majorés de 1 € par adhérent ;
- ⇒ 153 € pour l'aide au démarrage de nouveaux clubs.

## // PIÈCES À FOURNIR

---

- ⇒ *Récépissé de déclaration à la préfecture pour une première demande ;*
- ⇒ *Budget de l'association ;*
- ⇒ *RIB.*

## // DÉPÔT DE LA DEMANDE

---

Demande d'aide à renseigner directement en ligne sur le site internet du département  
<https://subventions.morbihan.fr>

### Contact :

*Direction générale des interventions sanitaires et sociales*

*Direction de l'autonomie*

*64 rue Anita Conti – CS 20514 – 56035 Vannes cedex*

*Tél. : 02 97 54 57 30 - Courriel : [personnes.agees@morbihan.fr](mailto:personnes.agees@morbihan.fr)*